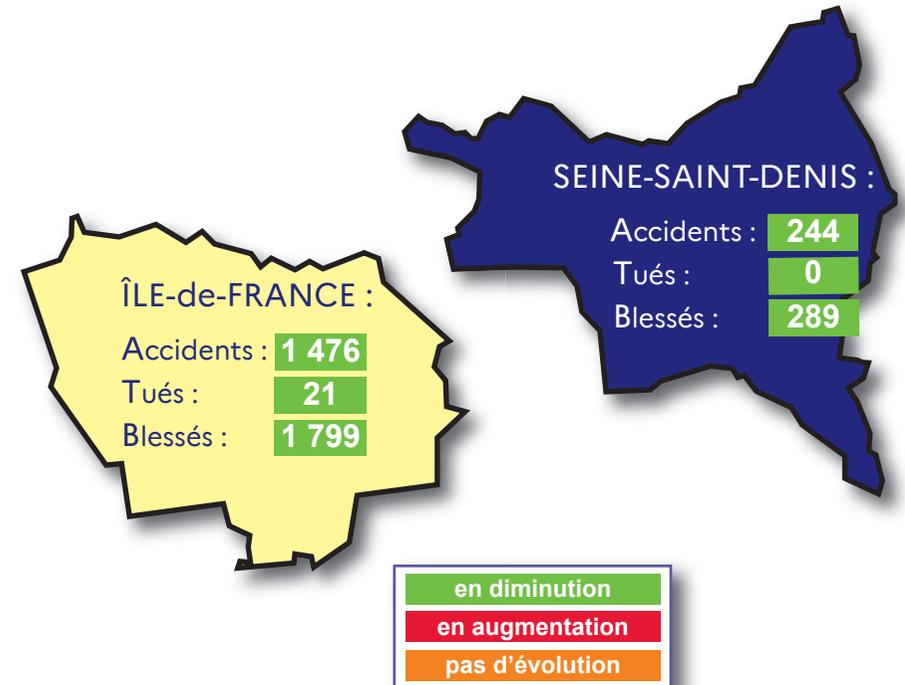


L'accidentalité routière dans la Seine-Saint-Denis

Baromètre du mois de **juin 2025**

Données provisoires
 (issues des remontées rapides et bilans consolidés)
 comparées aux données définitives de 2024

**SÉCURITÉ
 ROUTIÈRE VIVRE,
 ENSEMBLE**



Bilan du mois	Accidents corporels	Personnes tuées à trente jours	Blessés
Juin 2025 (provisoires rapides)	244	0	289
Juin 2024 (chiffres consolidés)	258	4	307
Différences 2025/ 2024	- 14	- 4	- 18
Évolutions 2025/ 2024	- 5,4 %	- 100,0 %	- 5,9 %
Évolutions "Île-de-France" 2025/ 2024	- 3,5 %	- 36,4 %	- 1,7 %

Accidents mortels du mois : 0 personne tuée en juin 2025

Usagers tués en 2025	0 - 14 ans	15 - 17 ans	18 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	Âge indéterminé	Total 2025	Part en %
 ou EDP						2		1	66,7 %
 ou EDP motorisé								0	0,0 %
				1				1	33,3 %
								0	0,0 %
								0	0,0 %
Autres usagers								0	0,0 %
Total 2025	0	0	0	1	0	2	0	3	
Part (en %)	0,0 %	0,0 %	0,0 %	33,3 %	0,0 %	66,7 %	0,0 %		100 %

	Janvier (données consolidées)	Février (données consolidées)	Mars (données consolidées)	Avril (données consolidées)	Mai (remontées rapides)	Jun (remontées rapides)	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul 2025	Cumul 2024	Différence 2025/ 2024	Évolution 2025/ 2024	Évolution Île-de-France 2025/ 2024
Accidents	200	157	205	204	231	244							1 241	1 329	- 88	- 6,6 %	+ 0,7 %
Tués	0	1	1	0	1	0							3	19	- 16	- 84,2 %	- 14,1 %
Blessés	243	186	255	243	268	289							1 484	1 588	- 104	- 6,5 %	+ 0,1 %

Bilan de l'année glissante

	Accidents corporels	Personnes tuées à 30 jours	Blessés
Juillet 2024/ Juin 2025	2 552	13	3 110
Juillet 2023/ Juin 2024	2 672	30	3 223
Différences 2025/ 2024	- 120	- 17	- 113
Évolutions 2025/ 2024	- 4,5 %	- 56,7 %	- 3,5 %
Évolutions Île-de-France 2025/ 2024	- 2,5 %	- 17,6 %	- 2,2 %

AVERTISSEMENT : les données présentées dans ce baromètre sont issues du système dit des « remontées rapides ATB » (A pour accidents corporels de la circulation routière, T pour personnes décédées dans les 30 jours suivant l'accident, B pour victimes non décédées) suivi par les forces de police et de gendarmerie. Fournies en début du mois suivant le mois considéré, elles correspondent donc à des estimations provisoires, moins précises que les données définitives qui font l'objet d'un Bulletin d'Analyse d'Accident Corporel renseigné par les forces de l'ordre. Elles sont comparées aux données consolidées de l'année précédente ou de la période plurimensuelle équivalente puis elles sont comparées aux données définitives lorsque celles-ci sont disponibles (fin du 1^{er} semestre).